Certifié exécutoire par le Maire
Sous-Préfecture
et de la publication
le 24-9-99
le 24-9-99
Le Maire.

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/99
DELIBERATION N° 99/09/606

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR POUR LA PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AR 1 SISE 47, RUE DE CONCY.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 430-1 et suivants et R 430-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Environnement,

CONSIDERANT que la propriété communale située 47, rue de Concy présente aujourd'hui un aspect délabré et vétuste,

CONSIDERANT de plus que cette propriété ne reçoit plus aucune activité justifiant son maintien dans sa configuration actuelle, et qu'en conséquence, sa démolition s'avère utile pour permettre une utilisation optimisée de cet espace, à l'entrée du centre ville,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN),

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour la propriété communale cadastrée AR 1 sise 47, rue de Concy.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
24. SEP. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE